

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melissa-minaya001-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/fa5d7edbd77f1c57e7ba862e)
<https://www.cadre21.org/membres/fa5d7edbd77f1c57e7ba862e>

Date d'obtention : 2025-02-18 19:07:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet de suivre un protocole clair sans jugement et de manière objective.
Cela doit être fait seulement lorsque la situation est en milieu scolaire et non à la demande des policiers ou des parents si ce n'est

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir exactement quelles étapes prendre et quelles questions poser de façon claire et objective.
Simplifier l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais visionner une photo car cela serait de la pornographie juvénile.
De ne jamais blâmer ni punir.
De rester objective.